

Présentation des intervenants

• Maitrise d'ouvrage :

Commune de Manou



• Maîtrise d'œuvre :

Verdi Ingénierie Cœur de France



• Financeur:

Agence de l'eau Seine Normandie



• Entreprise :

Bernasconi



CONTEXTE DE L'OPÉRATION TRAVAUX EN DOMAINE PUBLIC

VERDI

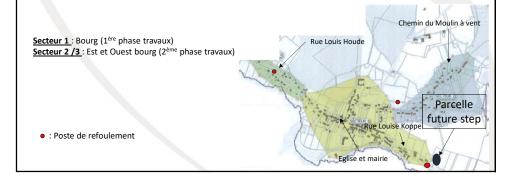
PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Historique:

• Sept. 2017 : Lancement de la révision du zonage d'assainissement des eaux usées par l'entreprise G2C

Conclusion:

- Création d'un réseau d'assainissement : ±3000 ml de réseaux gravitaires, 2 postes de refoulement, ±650ml de réseaux de refoulement, 142 branchements
- Création d'une STEP



RACCORDEMENT DES PARTICULIERS

VERDI

Domaine public/domaine privé

 Branchements en attente en domaine public (sous trottoir avec amorce jusqu'à la limite de propriété):

Boite de branchement EU

Bouche à clé







VERDI

Obligation des riverains

- Se raccorder dans un délai de 2 ans au réseau d'assainissement à partir de la réception du courrier recommandé.
- Nécessité d'avoir un branchement étanche, bénéficiant du pente satisfaisante, ne générant pas de nuisance, respectant le cahier des charges disponible en mairie,
- Obligation de séparer les eaux usées, des eaux pluviales avant le raccordement sur le nouveau réseau d'assainissement.

VERDI

Opération individuelle ou groupée ?

· Opération individuelle

Chaque riverain fait les travaux seul ou avec une entreprise de son choix, sans subvention de l'AESN.

Opération groupée

Les riverains délèguent les travaux de raccordement à la commune, sous maitrise d'ouvrage public (mise en place d'une convention entre la commune et chaque riverain)

> Contrôle des travaux pour les opérations individuelle et groupée

Obligation de demander le contrôle de bonne exécution des travaux auprès de la commune avant mise en service du branchement (dans le cadre de l'opération groupée cette étape sera réalisée par le Maitre d'Œuvre)

Opération individuelle ou groupée ?

« Opération individuelle » :

Chaque riverain fait les travaux seul ou avec une entreprise de son choix.

- Avantages : coût des travaux géré en autonomie, gestion seul de ses travaux
- Inconvénients: absence de subventions, pas d'assistance technique, même obligation de résultats et même contrôle de réception.

« Opération groupée » :

Les riverains se rassemblent pour faire faire les travaux ensemble.

- Avantages: possibilité de faire les travaux par une entreprise spécialisée, assistance technique, subventions des travaux par l'Agence de l'eau.
- <u>Inconvénients</u>: nécessité de s'organiser ensemble, de payer un suivi des travaux (exigence de l'Agence de l'eau) , coût des travaux géré dans le cadre de l'opération,

VERDI 9

Déroulement pour pouvoir se raccorder

- · Mise en service du collecteur principal par la commune
- Autorisation de raccordement :
 - · Après la réception des travaux en domaine public ;
 - Et à réception d'un courrier recommandé de la commune indiquant la fin des travaux;
 - Délai de raccordement maximum : 2 ans après mise en service du réseau d'assainissement collectif.
- Réalisation des travaux en domaine privé :
- · Contrôle des travaux

VERDI

Opération groupée

- Opération groupée / entreprise spécialisée :
 - √ Nature des matériaux utilisés (regard, poste de refoulement....),
 - √ Vidange des fosses par un sous-traitant agrée (nécessité de fournir un bordereau de suivi des déchets),
 - Adaptation et connaissance pour gérer les difficultés techniques des projets (poste de refoulement, présence eau ...),
 - ✓ expérience (quelque soit les travaux à réaliser, qualité de la remise en état...),
 - ✓ Garantie de la conformité des travaux réalisés,
 - ✓ Gestion complète des travaux par le bureau d'étude.

VERDI

Planning de l'opération groupée

- Retour des conventions signée avec chaque riverain sur la base du coût de l'entreprise Bernasconi (retenue pour le marché) : 15 septembre 2023 au plus
- Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau après retour d'un minimum de 80% de conventions signée: fin septembre 2023
- Commande à l'entreprise Bernasconi : novembre /décembre 2023
- Démarrage des travaux en domaine privé : début 2024
- Durée des travaux pour l'intégralité des conventions signées : 8 à 10 mois au global.

VERDI

Validation des plans projet

Plan issu des enquêtes parcellaires réalisées par la Sté Bernasconi.

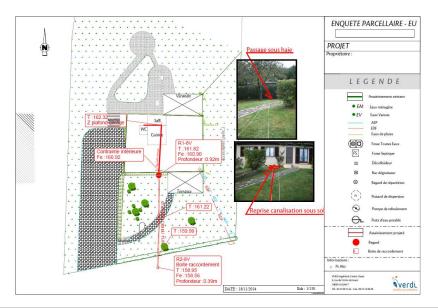
Vérification des points suivants, par les particuliers :

- ✓ Si doute sur un tracé de réseau (tracé supposé), doit être clairement précisé sur les plans pour éviter toute plus-value lors des travaux
- ✓ Regarder implantation de l'armoire électrique précisément (si poste de refoulement)
- ✓ Regarder la réfection des surfaces (gravier, gravillon, enrobé ...)
- ✓ Ne pas hésiter à annoter si des points particuliers nécessitent une attention (massifs, murets, carrelage.....)

Les travaux n'incluent pas d'intervention à l'intérieur des habitations des particuliers (reprise plomberies, carrelage, peintures, électricité....) hormis au niveau de reprise en sous-sols.

VERDI

Validation des plans projet



Validation des plans projet

- Retour en mairie pour le 15 septembre 2023 si signature de convention
- Remettre plan contresigné et daté
- Si modifications ponctuelles : annoter plans et VERDI reprendra contact si besoin de précisions avec les propriétaires
- Si modifications importantes : contacter directement la Sté VERDI Mme Turmel

VERDI

Elaboration des conventions

La convention est spécifique à chaque habitation.

Le cout indiqué dans la convention est TTC et comprendra :

Prix travaux de la Sté Bernasconi : prix travaux sur la base du plan projet

- Quantités : ml tuyau, nombre regard ...
- Forfait : préparation chantier, reportage photo, plans

Autres Frais (opération groupée) :

- Prix Enquêtes parcellaires (<u>pris en charge par la commune</u>)
- Prix forfaitaire pour la consultation de l'entreprise
- Suivi des travaux par la Sté VERDI (prix /habitation pris en charge par la collectivité)
- Prix forfaitaire pour les essais de réception (tests fumées, colorant : exigences de l'Agence de l'eau)

Elaboration des conventions

Subventions pour les travaux de l'Agence de l'eau :

- Au prorata des travaux
- La subvention est versée de manière globale à la commune.
- Choix de la commune d'une participation identique pour l'ensemble des habitations : estimée à 40 % minimum du montant des travaux en hors taxe.

Le taux dépendra directement du nombre de participants.

Les conventions seront transmises à l'ensemble des habitants avec une hypothèse sur le nombre de participants

VERDI

Autres coûts à prévoir

Autres coûts à prévoir pour le raccordement au collectif (opération groupée ou non) :

- ➤ Régler sous 2 ans la PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif) de 2 500 €.
- > Augmentation de prix de l'eau au m³ pour inclure la partie assainissement
- > Travaux de plomberie, électricité ou autre, à l'intérieur de l'habitation, si nécessaire
- > L'installation d'une prise électrique conforme pour les habitations avec une pompe de relevage

Méthodologie de réalisation des travaux « opération groupée »

- 1. Prise de RDV et Piquetage des travaux pour validation tracé :
 - · Réalisation d'un constat d'huissier.
 - Selon le plan projet,
 - A valider par le propriétaire en présence de l'entreprise : signature d'un PV en 3 exemplaires,
 - Analyse du devis par rapport à la convention signée :
 - Cas 1: pas de modification
 - Cas 2: modification du montant du fait d'adaptation (nouvelle demande du riverain, diminution du nombres de regards, optimisation tracé......)
 - Le montant pourra également être modifié par un reliquat de subvention en fin d'opération selon le nombre de personne engagée dans l'opération.

L'intervention ne se fait qu'après signature de la convention

VERDI

Méthodologie de réalisation des travaux « opération groupée »

- Intervention de l'entreprise pour réalisation des travaux
- Validation des travaux :
- Vérification du bon écoulement des eaux usées vers le nouveau réseau d'assainissement créé;
- Vérification de la pose des ouvrages;
- Vérification de la déconnexion des eaux pluviales ;
- Remise en état du terrain à l'identique de l'existant, si prévue dans la convention
- Réception des travaux : signature d'un PV de réception entre l'entreprise, VERDI et le propriétaire et réalisation des essais fumées ou colorant





Méthodologie de réalisation des travaux « opération groupée »

- 5. Fourniture d'un plan de recolement par l'entreprise au propriétaire
- 6. Raccordement au réseau collectif par l'entreprise



2

Méthodologie de réalisation des travaux « opération individuelle »

Validation des travaux avant mise en service de raccordement :

- Contacter la commune pour réaliser le contrôle de conformité, qui sera à la charge financière du particulier (Tests fumée ou colorant);
- Fournir les factures d'achat des fournitures et des matériaux conformes ;
- · Fournir des photos en tranchée ouverte des installations ;
- · Fournir un plan de récolement ;
- Vérification du bon écoulement des eaux usées vers le nouveau réseau d'assainissement créé en tranchée ouverte;
- Vérification de la déconnexion des eaux pluviales;
- · Bordereau de vidange demandé

VERDI

Signature de la convention et permanences

- La convention et le plan signé doivent être déposés en mairie ou envoyés par courrier avant <u>le 15 septembre 2023</u>.
- Après la signature de la convention vous disposer d'un période de rétraction de <u>7</u> jours. Passé ce délai vous êtes engagés à adhérer à l'opération groupée.
- Pour pouvoir lancer l'Opération groupée, la commune doit réunir au moins 80 % convention de travaux signée (soit 113 signataires, y compris les bâtiments publiques).
- Pour plus amples explications sur le plan et/ou la convention des permanences en Mairie vont être assurées par la Mairie et l'entreprise Verdi.
- · Les permanences se tiendront début septembre, et nécessiteront une prise de RDV.
- · Les dates seront communiquées ultérieurement

VERDI

Merci de votre attention Questions / Réponses

Manou Village da Perche Bure et Lefr	Maitrise d'ouvrage	COORDONEES 2 Rue Louise Koppe, 28240 Manou 02 37 81 85 13
VERDI	Maitre d'œuvre Mme Turmel N.	COORDONEES 6, avenue Nicolas Conté 28000 Chartres 02 37 90 12 54
BERNASCONI TRAVAUX PUBLICS	Entreprise travaux M. Deschamps C.	COORDONEES 28 rue du Haut du Bourg 50420 Domjean 06 70 75 21 26